

LE COMITE DE CONCERTATION
Séance du 11.10.2023

Présents

Madame C. Moureaux, Bourgmestre
Monsieur G. Van Leeckwyck, Echevin des Finances

Monsieur W. Bracquené, Inspecteur régional FRBRTC

Madame N. Vandeput, Directrice financière et Secrétaire communale ff
Madame E. Mauclet, Receveur communal

Madame G. Bastin, Présidente du C.P.A.S.

Monsieur D. Rozen, Secrétaire général temporaire du C.P.A.S.
Monsieur N. Lambremont, Directeur financier du C.P.A.S.
Monsieur T. Bex, Responsable du service des Finances du C.P.A.S.
Monsieur P. Debouvere, Responsable du service juridique du C.P.A.S.

Excusés

Madame H. Ouberrri, Echevine de l'action sociale et de la tutelle sur le CPAS
Monsieur M. Dumont, Membre du Conseil de l'action sociale
Monsieur P. Duquesne, Membre du Conseil de l'action sociale
Monsieur N. Wennekes, Membre du Conseil de l'action sociale
Madame N. Tielens, Membre du Conseil de l'action sociale

Ordre du jour

1. Modification budgétaire 2023/2 du CPAS

Madame la Bourgmestre s'excuse de son retard et donne la parole à Madame Bastin.

Madame Bastin explique que la modification budgétaire telle qu'elle est présentée au Comité de concertation a été soumise préalablement à 2 bureaux permanents. Une première fois suite aux prévisions du plan confirmées par une circulaire du SPP Intégration sociale qui faisait application de paramètres erronés en ce qui concerne le dépassement de l'indice-pivot (fin septembre 2023) ; une seconde fois avec un dépassement intervenant en octobre et donc une indexation des aides sociales à partir de novembre et des salaires à partir de décembre. La modification budgétaire intègre aussi un nombre de dossiers RIS qui passe de 6.200 à 6.400 au 31.12.2023. Par ailleurs, le rehaussement des minima sociaux par le Fédéral au 01.07.2023 n'était pas prévu au budget. Cela a une incidence du fait que le Fédéral ne rembourse pas l'ensemble des aides sociales (voir la règle des « 30 % »). Il y a aussi la fin de la subvention majorée (de 35 % et 25 %) pour les Ukrainiens à partir du 01.10.2023, remplacée par une intervention complémentaire à hauteur de 10 % pour autant qu'un PIIS (projet individualisé d'intégration sociale) soit établi. Ces dossiers sont cependant administrativement plus lourds à gérer.

Madame la Bourgmestre demande des précisions sur ce dernier point.

Monsieur Bex explique que le montant de complément d'aide de 10 % est conditionné à la conclusion d'un PIIS alors que les compléments précédents étaient automatiques.

Madame la Bourgmestre en conclut que cela représente une surcharge de travail mais que l'intervention du fédéral est supérieure à l'intervention dans le RIS.

Monsieur Rozen explique que les règles d'octroi du PIIS pour des titulaires en provenance d'Ukraine sont les mêmes que pour l'octroi des PIIS généraux et rappelle que l'octroi de cette subvention supplémentaire de 10% n'est donc pas automatique.

Madame la Bourgmestre estime que ce n'est pas logique et qu'il faudrait en arriver à fermer les frontières pour éviter cela.

Monsieur Rozen confirme que la suppression de la subvention majorée pour les titulaires ukrainiens constitue en fait un transfert de charges du fédéral au local.

Madame Bastin ajoute que subsiste également l'épée de Damoclès concernant les 41 postes d'assistants sociaux et autres financés par le subsidie de la Cocom. On ne sait toujours pas si ce financement persistera en 2024 et sera complété pour 2023.

Monsieur Rozen précise que ce personnel est nécessaire au fonctionnement du CPAS.

Madame la Bourgmestre demande ce qu'il en est des discussions budgétaires (CCC et/ou région), ce qui est acquis ?

Monsieur Rozen répond que le financement du premier semestre 2023 est acquis, qu'on espère que le subsidie sera prolongé pour le second semestre car presque tout a été utilisé pour les frais d'énergie. Et pour 2024, il n'y a encore rien.

Madame Bastin rappelle que le CPAS n'a pas procédé à des engagements sur fonds propres. Elle demande à Monsieur Bex de poursuivre la présentation des détails de la modification budgétaire.

Monsieur Bex renvoie aux slides 4 et 5 et aborde le profil économique de la modification budgétaire, qui est constant. Il met en évidence une diminution proportionnelle des frais de personnel et de fonctionnement corrélativement à une augmentation des frais de redistribution. Il attire aussi l'attention sur le fait que les frais du personnel sous contrat « article 60 » sont repris dans les frais de personnel alors qu'il s'agit en réalité de frais d'aide sociale. Sans cela, la proportion diminue et plus encore sans tenir compte des 41 postes financés par la Cocom.

Monsieur Rozen dit qu'il n'y a sans doute pas d'autres CPAS en Belgique qui montre un tel ratio.

Madame la Bourgmestre demande des précisions sur les termes « profil économique constant » car il y a une évolution.

Monsieur Bex dit que le terme est inapproprié et qu'il faut entendre qu'il y a une évolution baissière qui se poursuit et que l'évolution est ici conforme à cette tendance.

Madame la Bourgmestre entend qu'il y a donc un « trend ». Elle demande de faire un tableau avec l'évolution de ces chiffres il y a 5, 10 et 15 ans.

Monsieur Bex fera ce tableau. Il commente les recettes de transfert et rappelle que 96,62 % des recettes proviennent de subsides. En cas de retard dans le paiement de ces subsides, cela a un impact important sur les intérêts débiteurs. En 2023, le SPP IS a payé les aides avec quelques jours, voire semaines, de retard. Cela a une influence sur les montants à emprunter (financement de la trésorerie court terme – CTF).

Madame la Bourgmestre constate que le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean n'est pas le seul à être impacté. Elle demande quelle est la cause de ces paiements avec retard.

Monsieur Lambremont explique que le Fédéral lui-même a été confronté à des difficultés.

Madame la Bourgmestre entend que cela n'a pas toujours été comme cela et demande quel montant cela représente concrètement.

Monsieur Bex dit que cela représente € 130.000.

Monsieur Lambremont explique que le taux d'intérêt est de 4,30 % ces derniers temps. A mi-mois, il a de la trésorerie mais à la fin du mois, il doit emprunter de 7 à 9 millions d'euros.

Monsieur Rozen ajoute que le SPP IS interrompt également ses paiements en décembre pour le RIS pour les reprendre en février.

Madame la Bourgmestre souhaite que Monsieur Rozen lui rédige une lettre abordant ce problème et destinée au Ministre des Finances ainsi qu'à Madame la Ministre K. Lalieux. Elle demande aussi qu'une projection soit faite du coût potentiel jusqu'à la fin de l'année. C'est un problème structurel et il faut que le Fédéral apporte une solution.

Monsieur Rozen est d'avis que le SPP devrait anticiper les éventuels problèmes de retard de paiement en revenant par exemple comme dans le passé à un système de provision.

Madame la Bourgmestre demande de rédiger la lettre dans ce sens.

Monsieur Lambremont ajoute que la situation de trésorerie est saine, sans cela.

Monsieur Bex ajoute que pour la prime linguistique, également prise en charge par le fédéral, il y a aussi eu du retard. Ils viennent de payer pour 2019.

Monsieur Bracquené ajoute que les justificatifs transitent par la Région.

Madame la Bourgmestre constate que dans ce cas, c'est chronique. Elle préfère se focaliser sur l'autre point.

Monsieur Bex poursuit la présentation. Depuis 2016, le coefficient de non-utilisation des dépenses de personnel a été introduit et augmenté chaque année en fonction des prévisions et des résultats comptables. Porté à 2.600.000 € au budget 2023, ce coefficient a atteint ses limites. A présent, on est arrivé à un niveau où l'indexation salariale à partir du 01.12.2023 ne peut plus être absorbée. Cela implique donc une augmentation des crédits de € 125.000. Monsieur Bex indique que le Bureau permanent a donné son accord pour l'engagement d'un éducateur à mi-temps pour le site Lemaire. Cela ne représente cependant aucune charge car ce demi ETP est financé par une augmentation des recettes de prestation due à une augmentation de la fréquentation du centre de rencontre. Une résidence-service sociale doit assurer une présence 24 heures sur 24 et à l'obligation de proposer des activités aux résidents. Comme 75 % des résidents ne parlent ni le français ni le néerlandais, un éducateur est nécessaire. Le CPAS souhaite également faire de la sensibilisation ou prévention dans le domaine de la santé (diabète,...) grâce à une synergie avec la diététicienne d'Arcadia.

Madame Bastin précise que si cette personne n'est pas engagée, cela aura pour conséquence qu'il faudra limiter le nombre de repas de midi.

Monsieur Lambremont revient sur l'interrogation de Madame la Bourgmestre concernant l'évolution par un nature économique en lui montrant un tableau dans lequel se retrouve les profils économiques.

Madame la Bourgmestre remarque qu'on y voit très bien le « trend » dont il était question.

Monsieur Bracquené dit que l'Inspection régionale ne remet pas d'avis concernant cette demande d'un demi ETP mais indique que la charge nette de la fonction diminue de 13.000 en passant de -27.000 à -14.000. Il y a sans doute un besoin sur le terrain et le CPAS évoque un autofinancement. Il demande si l'estimation faite prend en compte la date d'engagement réelle ou s'il s'agit d'une charge annuelle. En l'espèce, l'engagement aurait lieu vers le 01.12.2023.

Madame la Bourgmestre comprend que la volonté est d'autofinancer ce poste mais constate que le financement n'est donc pas totalement assuré. Elle préconise dès lors une solution temporaire.

Monsieur Bracquené attire l'attention sur l'impact récurrent à partir du budget 2024. Généralement, il y a des augmentations et des diminutions des prestations réalisées au sein des fonctions et ceci à effectif de personnel constant sans qu'il puisse comprendre comment ceci est organisé (mobilité interne ?) et il y a l'intégration dans les chiffres du taux de non-utilisation des dépenses de personnel.

Monsieur Rozen demande si l'engagement via un CDI est possible.

Madame la Bourgmestre propose de proposer un CDD d'un an, avec une évaluation pour vérifier l'effectivité de l'autofinancement. Ainsi, le risque est mesuré. Elle explique qu'au niveau de la Commune et de la zone de police, on serre, on serre, on serre. Il faut donc rester cohérent. Mais s'il y a un autofinancement et que cela permet de rendre aux citoyens un service social important, c'est OK.

Monsieur Van Leeckwijck prend acte du service social qui serait ainsi proposé mais attire l'attention sur l'impact pour le budget 2024.

Madame Bastin remercie Madame la Bourgmestre.

Madame la Bourgmestre dit que la densité de population est importante, ce qui explique le succès du centre de rencontre Lemaire.

Monsieur Bex reprend la présentation de la modification budgétaire avec les dépenses d'exploitation et ensuite les recettes d'exploitation, avec l'évolution de la charge nette de l'aide sociale, soit € 1.282.129,09 ramenés à € 475.385,55, après remboursement qui est repris dans une autre sous-fonction pour des raisons techniques. Monsieur Bex indique que le nombre de dossiers sociaux croît pour passer de 6.200 à 6.400. cela représente une augmentation de la charge nette de € 840.000 (inscription au Registre de la population). Il y a quelques autres recettes de transfert. Iriscare augmente de € 170.000 le subside pour le personnel de réactivation (kiné et logopède). Au niveau de la charge financière, BNP Paribas Fortis a compté un semestre en 2023 pour l'amortissement des emprunts 2022 alors que c'était attendu pour 2024.

Monsieur Bex conclut en indiquant que tout cela conduit le CPAS à demander une augmentation de la dotation communale de € 1 million d'euros.

Madame la Bourgmestre demande à combien s'élève le remboursement des emprunts.

Monsieur Bex répond qu'il s'agit de € 140.000.

Monsieur Bracquené précise qu'il s'agit de l'amortissement des emprunts et qu'il y a eu un glissement entre 2023 et les futurs exercices.

Madame la Bourgmestre demande si la banque en avait le droit.

Monsieur Bracquené confirme que cette possibilité est reprise dans le contrat et que c'est pareil pour la Commune.

Madame la Bourgmestre remercie les intervenants pour cette présentation et demande à Monsieur Bracquené s'il a quelque chose à ajouter.

Monsieur Bracquené dit que Monsieur Bex a très bien expliqué la modification budgétaire. Il attire l'attention sur le coût que représente Arcadia, qui passe de € 1,6 million à € 2,053 millions. La bonne nouvelle est que le taux d'occupation est remonté. Le profil des résidents se diversifie par contre, ce qui peut être problématique. Les frais de fonctionnement augmentent, de 67 % pour l'intérim, à € 115.000. Au global, l'augmentation des frais de fonctionnement est de 18 %, de 22 % par rapport au compte 2022, ce qui est beaucoup.

Monsieur Bex indique que cette augmentation en 2023 est ponctuelle et découle de travaux qu'il a fallu effectuer.

Madame la Bourgmestre dit que ce n'est pas autorisé à la Commune et qu'il aurait été logique que la Commune puisse se prononcer avant.

Monsieur Lambremont rappelle la technique comptable. Il vérifie s'il y a des crédits suffisants.

Madame la Bourgmestre est d'avis que la technique n'est pas la bonne car il y a d'abord un choix à faire.

Monsieur Bracquené dit qu'une gestion responsable nécessite p.e. un timing qui réserve les engagements au début de l'année à ce qui est indispensable. Au cours de l'exercice, les imprévus déterminent si le service a des moyens pour des frais de fonctionnement plus facultatives.

Monsieur Rozen confirme qu'il n'y a pas de réserve pour les dépenses imprévues.

Madame la Bourgmestre confirme qu'il faut rééquilibrer le système. La Commune a également des toits qui fuient.

Madame Bastin rappelle qu'Arcadia est soumise à inspection. Et sur base de l'inspection, des travaux doivent être effectués. Cela peut avoir pour conséquence de perdre un agrément.

Madame la Bourgmestre estime que ces travaux sont prévisibles ; c'est donc autre chose. Ici, ce qui pose problème, c'est le monitoring et le fait que Commune et CPAS ont 2 méthodes de travail différentes. Madame la Bourgmestre dit parler pour la receveuse et la directrice financière mais pense qu'elles sont du même avis.

Monsieur Rozen rappelle que les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 3,38 % de l'ensemble des dépenses.

Madame la Bourgmestre insiste sur le fait que cela pose problème et qu'il faut trouver une solution. La machine « CPAS » souffre mais il faut comprendre la Commune.

Madame Bastin rappelle que ces frais ont pour finalité de permettre d'assurer le service aux résidents.

Madame la Bourgmestre comprend mais maintient sa position.

Monsieur Bracquené constate qu'en poids relatifs, les frais de fonctionnement sont peu importants. Cependant, l'augmentation est de 941.000 par rapport au compte 2022.

Madame la Bourgmestre demande de réfléchir afin de trouver une solution. Elle demande à Monsieur Bracquené et à Monsieur Van Leeckwijck s'ils souhaitent intervenir.

Monsieur Van Leeckwijck dit que la Commune a dû augmenter le précompte immobilier. Il y a des gens qui pleurent suite à cela. Le papier dans les écoles a aussi été réduit. Il faut arriver à un équilibre. Concernant la demande du CPAS de reprendre les réunions sur les économies d'échelle, il demande de prendre patience ; il faut d'abord pouvoir renforcer les équipes au sein de la Commune.

Madame Vandeput confirme que la Commune reprendra contact après que la situation à la Commune soit stabilisée.

Madame la Bourgmestre dit qu'elle peut faire un plaidoyer pour le CPAS. Les chiffres montrent qu'on se dirige vers le crash. Le problème est plus large et ne concerne pas uniquement Molenbeek-Saint-Jean. Elle rappelle sa demande de rédiger une lettre en ce sens.

Madame la Bourgmestre remercie tout le monde pour le travail et la réunion.

Un avis favorable est donné sur la deuxième modification budgétaire du CPAS.

Les annexes font parties intégrantes du procès-verbal.

Ainsi délibéré en comité de concertation,

N. VANDEPUT
Secrétaire communale ff

C. MOUREAUX
Bourgmestre

D. ROZEN
Secrétaire général temporaire du C.P.A.S.

G. BASTIN
Présidente du C.P.A.S.